



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

07 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 15 décembre à vingt heures trente,
Les membres du Conseil Municipal légalement
convoqués se sont réunis, en séance publique,
sous la présidence de Ghislaine HAUETER,
Maire de FRENEUSE.

Etaient présents :

MM. Ghislaine HAUETER, Cédric BURGNIER,
Florence DUFOIX, Nicolas DUVAL, Sandrine
FRAYSSE, Ephraïm JOUY, Luc LEFEVRE, Patrice
LEMAIRE, Filipe LOPES, Corinne MANGEL,
Abdelmajid MARFAK, Céline MARQUES, Alain
PARMENTIER, Betty PILARCZYK, Vincent RADET,
Patrick RALLET, Mireille ROUSSEAU, Myriam
TLEMSANI, Caroline ZARIC.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné pouvoir (article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales) :**

MM. Jessica CHIKHI a donné pouvoir à Florence
DUFOIX, Sandra ERARD a donné pouvoir Myriam
TLEMSANI, Renaud LAVARENNE a donné pouvoir à
Céline MARQUES, Adrien LESEC a donné pouvoir à
Luc LEFEVRE, Maëva ROBIN a donné pouvoir à
Sandrine FRAYSSE.

Absents excusés :

MM. Séverine BREDEL, Aïssata FOYO, Christophe
RENTE.

Madame Corinne MANGEL a été élu secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERsEn

Exercice	27
Présents	19
Votants	24

OBJET :

**AUTORISATION
D'ENGAGEMENT, DE
LIQUIDATION ET DE
MANDATEMENT DES
DEPENSES
D'INVESTISSEMENT
INSCRITES EN OPERATIONS
NON VOTEES ET
OPERATIONS VOTEES AVANT
LE VOTE DU BUDGET 2023**

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT
DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT INSCRITES EN OPERATIONS NON
VOTEES ET OPERATIONS VOTEES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et L. 2121-29,

Considérant que l'exécutif de la collectivité est en droit jusqu'à l'adoption du budget de :

- Mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Considérant que l'autorité territoriale doit disposer de l'autorisation de l'assemblée délibérante pour :

- Engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'en vue d'assurer la continuité du service public, il y a lieu de donner cette autorisation à Madame le Maire,

Considérant le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2022 + DMs en soustrayant les crédits inscrits aux chapitres 001, 041 et 16 soit un total de 2 020 058.10 € le quart étant de 505 014.52 €.

ANNEXE - AUTORISATION A MME LE MAIRE D ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES
DEPENSES D INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDET

	BP 2022 hors reports	Ouverture des crédits 2023
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	19 801,72	990,09
Opération 84 - Tvx divers chantiers (2135 : 11 345)	11 345,00	11 345,00
Opération 107 - Urbanisme (2031 : 220,45)	881,78	220,45
Opération 108 - Acquisition matériel administratif (2183 : 1 187,00- 2184 : 1 187,00 - 2188 : 1 188,91)	14 251,68	3 562,91
Opération 116 - Tvx dans les écoles (21312 : 40 000 - 2183 : 8 748,59 - 2135 : 8 748,59)	229 988,70	57 497,18
Opération 125 - Acquisition matériel transport (2182 : 4 500)	30 000,00	4 500,00
Opération 137 - Cimetière (2128 : 28 461,60)	71 154,00	28 461,60
Opération 138 - Mairie (2183 : 5 872 - 2184 : 5 873,11)	46 980,42	11 745,11
Opération 149 - Acquisitions foncières (2111 : 30 600)	204 000,00	30 600,00
Opération 150 - Aménagement salle des fêtes (2135 : 2 814,98 - 2188 : 2814,98)	22 519,81	5 629,96
Opération 155 - Centre Technique Municipal (2188 : 6 480)	10 800,00	6 480,00
Opération 157 - Tennis - Club House (2128 : 854,55)	3 418,21	854,55
Opération 159 - Centre de Loisirs (2135 : 5 000 - 2188 : 2 628,22)	30 512,90	7 628,22
Opération 160 - Espaces Verts (2158 : 10 960)	54 800,00	10 960,00
Opération 162 - Réfection aménagement voirie (21568 : 34 822 - 2158 : 34 822,68)	278 578,74	69 644,68
Opération 163 - Restaurant scolaire (2188 : 26 160)	43 600,00	26 160,00
Opération 169 - Cabinet Médical (2128 : 1 200)	6 000,00	1 200,00
Opération 170 - Bâtiments communal de logements (2135 : 1 750 - 2188 : 3 000)	4 750,00	4 750,00
Opération 171 - Petites villes de demain (2031 : 16 000)	40 000,00	16 000,00
Opération 173 - Vidéo protection (2188 - 39 200)	140 000,00	39 200,00
Opération 174 - Enfouissement de réseaux - EP (2153 : 61 292 - 2158 : 61292,77)	606 675,14	122 584,77
Opération 175 - Maison des associations (2135 : 30 000 - 2188 - 15 000)	150 000,00	45 000,00
	2 020 058,10	505 014,52

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

DECIDE

Article 1^{er} :

D'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 dans la limite de 505 014.52 € détaillées selon l'annexe ci jointe

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du Budget Primitif 2023.

Freneuse le 19 décembre 2022.

Acte exécutoire



Le Maire,
Ghislaine HALETTER

Accusé de réception en préfecture
078-217802552-20221221-DEL-2022-064-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022